

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009  
relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau**

NOR : DEVL1133940A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-2 à L. 424-6 et R. 424-9 ;  
Vu l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau ;  
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 20 octobre 2011,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au troisième tiret de l'article 4 de l'arrêté du 19 janvier 2009 susvisé, après le mot : « Vaucluse », sont ajoutés les mots : « ainsi que dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Haute-Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Marne ».

**Art. 2.** – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 décembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de l'eau  
et de la biodiversité,*  
O. GAUTHIER